



## Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

PREFECTURE DE LA REGION GUYANE  
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE

2015212\_0006\_DJSCS

09 JUL 2015

ARRETE N° 51 DJSCS/PF du

Portant composition du jury du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs d'Accueils  
Collectifs de Mineurs  
(BAFA)

### LA DIRECTRICE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R 227-1, R 227-12 ;
- Vu** le Décret n° 87-716 du 28 août 1987 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeur d'accueils collectifs de mineurs ;
- Vu** l'arrêté du 22 juin 2007, modifié fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs, (article 28)
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1089/2013 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est composé de la façon suivante :

#### QUATRE REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

##### PRESIDENTE

- Madame la Directrice de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant

#### AUTRES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE :

- Madame LEPRETRE-KERNE Estelle, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports,
- Monsieur Nicolas CALMETTES, Conseiller d'Education Populaire et de jeunesse
- Madame Samantha N'GUYEN VAN DANH, SERANOT, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

**TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITES A FORMER DES PERSONNELS D'ENCADREMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

- Madame la Présidente des Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Actives (CEMEA) ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) ou son représentant
- Madame la Présidente des Eclaireurs et Eclaireuses de France, Région Guyane (EEDF) ou son représentant

**TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISATEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

- Madame la Directrice de la Caisse des Ecoles de la ville de Cayenne ou son représentant
- Monsieur le Président de l'association « accueil collectifs de mineurs « Les Pacoussines » (Cayenne) ou son représentant
- Madame la Présidente des scouts et guides de Guyane ou son représentant

**UN REPRESENTANT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou son représentant

**ARTICLE 2.** – Les membres de ce jury sont désignés pour une période de 3 ans à partir de la signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3.** – La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.



La Directrice  
de la Jeunesse des Sports  
et de la Cohésion Sociale  
SONIA FRANCIUS